



Amiante

Durée (4h)

POURQUOI SUIVRE CETTE FORMATION ?

En vertu du Règlement sur la santé et la sécurité du travail, il est obligatoire d'assurer la qualité du milieu de travail, de protéger la santé des travailleurs et d'assurer leur sécurité et leur intégrité physique (art. 3 du RSST).

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

- Connaître ce qu'est l'amiante
- Connaître les lois, la réglementation et les exigences
- Être en mesure d'identifier les types d'amiante
- Savoir identifier et contrôler les environnements de travail contenant de l'amiante
- Identifier les dangers et mettre en œuvre des mesures de prévention
- Contrôler le milieu de travail avant et pendant les opérations

ACTIVITÉS

- Formation théorique

CONTENU

- La réglementation
- La définition
- Les dangers
- Calculer le niveau de présence d'amiante
- Dispositions et méthodes de travail sécuritaires

RÈGLEMENTATION

Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST)

Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST)

Le code de sécurité pour travaux de construction (CSTC)

Le code criminel